

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2065

21 août 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A.	99082	Aubépines S.à r.l.	99117
ABFS Directors S.à r.l.	99108	Auto-Ecole Dan S.A.	99117
AB (Holdings) 3 S.à r.l.	99108	AVC	99117
ACP-Trans S.à r.l.	99108	Babar	99118
Adlershofer S.à r.l.	99087	Bain Capital Luxembourg S.à r.l.	99117
AEIF LH Sub 02 S.à r.l.	99109	Belluna S.A.	99117
Aeroscan S.à r.l.	99107	Belvedere S.à r.l.	99118
Afrodite S. à r.l.	99082	Big Fish Games Luxembourg S.à r.l.	99118
AG2AA Equipements S.à r.l.	99110	Biosystem	99118
Alce Investment II S.à r.l.	99107	Biosystem	99119
Alce Investment I S.à r.l.	99106	Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S.	99118
Alessana S.A.	99087	Bolton-Emerson-Europe S.A.	99119
Altisource Portfolio Solutions S.A.	99107	BO S.A.	99118
Altran Luxembourg S.A.	99108	Bridel Lotissement S.A.	99119
AM Management S.A.	99109	Broadtech S.A.	99119
Amorim Alternative Investments S.A.	99110	Caesar Property S.à r.l.	99120
AMP Capital Investors (CLH No. 1) S. à r.l.	99110	Calendria S.A.	99081
AMP Capital Investors (European Infra-structure No. 3) S. à r.l.	99110	Caves Krier Frères, s.à r.l.	99119
AMP Capital Investors (European Infra-structure No. 4) S.à r.l.	99110	C.Gen S.A.	99120
AMP Capital Investors (Kemble Water) S.à r.l.	99111	C&M Management S.à r.l.	99120
Ancestry.com Europe S.à r.l.	99106	Dry 6 S.à r.l.	99087
Antilopea S.à r.l.	99111	e-SERVICE S.à r.l.	99081
AR2 s.à r.l.	99116	HCEPP II Luxembourg Master II S.à r.l.	99082
Arco Investments S.A.	99111	Hillary S.à r.l.	99074
Argolin S.A.	99111	Immobilvest S.A.	99098
Arrows Investment Group S.A.	99111	Laurada S.A.	99120
Artemide S. à r.l.	99116	LEO (Luxembourg Energy Office) S.A.	99082
Ascott Luxembourg	99116	MDT Luxembourg	99107
Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE)	99108	Morgan Stanley Grund S.à r.l.	99109
Atelier d'Architecture Dariusz Pawlowski S.à r.l.	99111	SHCO 34 S.à r.l.	99109
		Trinseo Materials S.à r.l.	99083
		Zebra Luxco II S.à r.l.	99112
		Zyal Invest S.à r.l.	99081

Hillary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.842,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.809.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DH M Beta S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the commercial register under number B162697, being the sole shareholder of and holding all two million three hundred and eighty four thousand two hundred (2,384,200) shares in "Hillary S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 13th July 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2064 on 22nd September 2007, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 19 April 2012 which initialled by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 9th July 2009, published in the Mémorial number 1746 of 10th September 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. That the sole shareholder holds all the shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items;

2. The items on which resolutions are to be passed are the following, all to be passed as a single resolution:

- Re-composition of the issued share capital by the cancellation of all share classes and the reclassification of all shares in issue into shares of a single class with the same rights and obligations;

- Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form attached to the proxy for this decision, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate;

- Re-composition of the board of managers by the termination of the mandates of all the managers currently in office and appointment for an undetermined period of time of Graeme Stening, Gérard Becquer and Cédric Stebel.

After approval of the above, the following decisions were passed as a sole resolution.

Sole resolution

It is resolved to re-compose the issued share capital by the cancellation of all share classes and to reclassify all shares in issue into shares of a single class with the same rights and obligations.

It is thereafter resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hillary S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty three thousand eight hundred forty two euro (€23,842) divided into two million three hundred and eighty four thousand two hundred (2,384,200) shares with a par value of one euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The minutes of any meeting of the board of managers shall be approved by the board of managers and signed by any manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting or any subsequent meeting.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any one of the managers.

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

It is resolved to recompose the board of managers of the Company to terminate the mandate of all members of the board of managers in office and to appoint for an undetermined period of time each of Graeme Stening, Gérard Becquer and Cédric Stebel.

There being nothing further to resolve upon, the decision of the sole shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.300,

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The present document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu

DH M Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro B162697, étant l'associé unique de et détenant toutes les deux millions trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cents (2.384.200) parts sociales dans "Hillary S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 13 juillet 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2064 le 22 septembre 2007, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg conformément à une procuration datée du 19 avril 2012, laquelle paraphée par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 9 juillet 2009, publié au Mémorial numéro 1746 du 10 septembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Que l'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société et ainsi peut valablement prendre des décisions sur les points suivants;

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

- Recomposition du capital social émis par l'annulation des toutes les classes des parts sociales et la reclassification des toutes les parts sociales émises en parts sociales d'une seule classe avec les mêmes droits et obligations;

- Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme telle qu'annexée à la procuration pour cette décision, le mandataire étant expressément autorisé et doté du pouvoir pour faire et approuver tels changements et modifications que jugés appropriés;

- Recomposition du conseil de gérance par cessation des mandats de tous les gérants actuellement en poste et la nomination pour une période indéterminée de Graeme Stening, Gérard Becquer et Cédric Stebel.

Après l'approbation de ce qui précède, les décisions suivantes ont été prises comme une résolution unique.

Résolution unique

Il est décidé de recomposer le capital social émis par l'annulation des toutes les classes des parts sociales et la reclassification des toutes les parts sociales émises en parts sociales d'une seule classe avec les mêmes droits et obligations.

Il est ensuite décidé de modifier et refondre les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'Hillary S.à r.l. (la «Société») est formée par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés. La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, obligations convertibles et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des instruments convertibles) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par voie des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par une décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-trois mille huit cent quarante-deux euros (€ 23.842) divisé en deux millions trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent (2.384.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (€0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une tenue

en personne d'une réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront approuvés par le conseil de gérance et signés par un gérant ou tel que décidé par le conseil de gérance à la réunion correspondante ou à une réunion ultérieure.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle d'un des gérants.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales ou autres, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou potentielles et les mots «engagement» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en transaction et autres engagements.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à un gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assem-

blées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés une assemblée générale annuelle sera tenue chaque année le dernier jeudi du mois de mai à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société sont disponibles au siège social à tout associé.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Il est décidé de recomposer le conseil de gérance de la Société de mettre fin au mandat de tous les membres du conseil de gérance en poste et de nommer pour une période indéterminée chacun de Graeme Stening, Gérard Becquer et Cédric Stebel.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en résultat du présent acte ont été estimés à EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2012. Relation: LAC/2012/19473. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090062/397.

(120126489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Calendria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.599.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 mai 2012

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 24 mai 2012, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 24 mai 2012, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALENDRIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012090646/22.

(120127564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Zyal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.982.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 24 août 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Zyal Invest S.à r.l., ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 118982 et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Christelle Ferry / Fabio Spadoni

Administrateur-délégué / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2012090525/14.

(120126766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

e-SERVICE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 169.932.

Gesellschafterbeschluss vom 17. Juli 2012

Erster und einziger Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin nimmt zur Kenntnis, dass die Anschrift der Gesellschaft geändert hat und wie folgt lautet: L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville.

Frau Daniela Karin PABMANN

Alleinige Gesellschafterin

Référence de publication: 2012090542/13.

(120127616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 119.541.

—
EXTRAIT

Il apparaît que Monsieur Charles MACRAE est né le 4 avril 1953 à Ayr, au Royaume-Uni.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012090544/12.

(120128153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

HCEPP II Luxembourg Master II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.350,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.609.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 JUIL. 2012.

Pour: HCEPP II Luxembourg MASTER II S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012090811/15.

(120128477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012090566/13.

(120127778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

LEO (Luxembourg Energy Office) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.845.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 mai 2012

Il en résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 mai 2012 les résolutions suivantes:

Monsieur Louis Radermecker, né le 20 novembre 1962 ayant son domicile à 26, Cité Aisdall, L-8480 Eischen, renonce à sa fonction d'administrateur-délégué tout en restant administrateur au conseil d'administration de LEO S.A.

Monsieur Pierre Medinger, né le 14 octobre 1960 ayant son domicile à 37a, rue de Luxembourg à L-5314 Contern, est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de LEO S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Monsieur Medinger exercera également la fonction d'administrateur-délégué. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016

Monsieur Claude Simon, né le 02 février 1970 ayant son domicile à 22, op den Aessen à L-7274 Walferdange est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de LEO S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016

PricewaterhouseCooper S.à r.l., réviseur indépendant agréé, inscrite au RCSL sous le no B65477, ayant son siège à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprise pour les comptes statutaires. Le mandat a été attribué pour les trois années sociales et financières des exercices 2012,2013 et 2014.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Marc Scheffen

Responsable du Service Financier

Référence de publication: 2012090889/25.

(120127611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Trinseo Materials S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.517.398,72.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.639.

In the year two thousand and twelve on the eighth day of May,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Trinseo Materials S.à r.l., a private limited liability company (société responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.639 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on July 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2355 of October 4, 2011. The articles of association of the Company have not been modified since then.

THERE APPEARED:

Styron Holding S.à r.l., a private limited liability company (société responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.582 (the Sole Shareholder),

here represented by Antoine Fortier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.

II. The Company's capital is presently set at one million three hundred sixty-two thousand four hundred thirteen United States Dollars (USD 1,362,413), represented by one hundred thirty six million two hundred forty-one thousand and three hundred (136,241,300) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-two million one hundred fifty-four thousand nine hundred eighty-five United States Dollars and seventy-two cents (USD 22,154,985.72) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million three hundred sixty-two thousand four hundred thirteen United States Dollars (USD 1,362,413), represented by one hundred thirty-six million two hundred forty-one thousand and three hundred (136,241,300) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each to twenty-three million five hundred seventeen thousand three hundred ninety-eight United States Dollars and seventy-two cents (USD 23,517,398.72), by way of the issue of two billion two hundred fifteen million four hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-two (2,215,498,572) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above;

4. Amendment to the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

V. The appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-two million one hundred fifty-four thousand nine hundred eighty-five United States Dollars and seventy-two cents (USD 22,154,985.72) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million three hundred sixty-two thousand four hundred thirteen United States Dollars (USD 1,362,413), represented by one hundred thirty-six million two hundred forty-one thousand and three hundred (136,241,300) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each to twenty-three million five hundred seventeen thousand, three hundred ninety-eight United States Dollars and seventy-two cents (USD 23,517,398.72) by way of the issue of two billion two hundred fifteen million four hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-two (2,215,498,572) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue two billion two hundred fifteen million four hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-two (2,215,498,572) new shares, having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, in the share capital of the Company, having the same rights and obligations as existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon, Styron Holding S.à r.l., represented as stated above, declared that it subscribes for two billion two hundred fifteen million four hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-two (2,215,498,572) new shares, having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to twenty-two million one hundred fifty-four thousand nine hundred eighty-five United States Dollars and seventy-two cents (USD 22,154,985.72).

The contribution in cash in an amount of twenty-two million one hundred fifty-four thousand nine hundred eighty-five United States Dollars and seventy-two cents (USD 22,154,985.72) is allocated to the share capital of the Company.

The amount of twenty-two million one hundred fifty-four thousand nine hundred eighty-five United States Dollars and seventy-two Cents (USD 22,154,985.72) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at twenty-three million five hundred seventeen thousand three hundred ninety-eight United States Dollars and seventy-two cents (USD 23,517,398.72) represented by two billion three hundred fifty-one million seven hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-two (2,351,739,872) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares' register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand euro (€ 6,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Trinseo Materials S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 9A, rue Gabrielle Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.639 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2355 du 4 octobre 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Styron Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 9A, rue Gabrielle Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.582 (l'Associé Unique),

représenté par Antoine Fortier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent soixante-deux mille quatre cent treize dollars américains (USD 1.362.413) représenté par cent trente-six millions deux cent quarante-et-un mille trois cents (136.241.300) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, intégralement souscrite et libérée.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingts cinq dollars américains et soixante-douze cent (USD 22.154.985,72) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de un million trois cent soixante-deux mille quatre cent treize dollars américains (USD 1.362.413) représenté par cent trente-six millions deux cent quarante-et-un mille trois cents (136.241.300) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune à vingt-trois millions cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingts dix-huit dollars américains et soixante-douze cents (USD 23.517.398,72), par l'émission de deux milliards deux cent quinze millions quatre cent quatre-vingts dix-huit mille cinq cent soixante-douze (2.215.498.572) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

IV. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

V. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingts cinq dollars américains et soixante douze cent (USD 22.154.985,72) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de un million trois cent soixante-deux mille quatre cent treize dollars américains (USD 1.362.413) représenté par cent trente-six millions deux cent quarante-et-un mille trois cents

(136.241.300) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune à vingt-trois millions cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingts dix-huit dollars américains et soixante-douze cents (USD 23.517.398,72), par l'émission de deux milliards deux cent quinze millions quatre cent quatre-vingts dix-huit mille cinq cent soixante-douze (2.215.498.572) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux milliards deux cent quinze millions quatre cent quatre-vingts dix-huit mille cinq cent soixante-douze (2.215.498.572) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingts cinq dollars américains et soixante-douze cent (USD 22.154.985,72).

L'apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingts cinq dollars américains et soixante-douze cent (USD 22.154.985,72) est affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingts cinq dollars américains et soixante-douze cent (USD 22.154.985,72) est à la disposition de la Société et la preuve en a été apporté au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt-trois millions cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingts dix-huit dollars américains et soixante-douze cents (USD 23.517.398,72), représenté par deux milliards trois cent cinquante-et-un millions sept cent trente-neuf mille huit cent soixante-douze (2.351.739.872) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui doivent être pris en charge par la Société ou qui sont à la charge de la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ six mille euros (€ 6.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Fortier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6257. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012090450/196.

(120127508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Adlershofer S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 112.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2012090545/10.

(120127626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Alessana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012090549/10.

(120128000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Dry 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.235.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared the following:

The private limited liability company Dry 5 S.à r.l., in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, signed by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of Dry 6 S.à r.l..

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office,

will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on April 10 at 10.a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st day of December 2012.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First Resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The number of Manager(s) is set at two and the following are appointed as Managers for an unlimited duration:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Class A Manager.

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit juin.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société à responsabilité limitée Dry 5 S.à r.l., en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination Dry 6 S.à r.l..

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout

moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 10 avril à 10 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cent cinquante euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

99098

Première Résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

Le nombre de Gérants est fixé à deux et les personnes suivantes sont nommées gérants pour une période indéterminée:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Gérante de Catégorie A;
- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Alain THILL, Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2012. Relation GRE/2012/2076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089083/597.

(120126129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Immobilvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.755.

L'an deux mil douze, le onze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée IMMOBILVEST S.A., une société anonyme ayant son siège social au 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82.755,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1237 du 27 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1551 du 25 juillet 2007.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Giorgio FOGAZZI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicola NARDARI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie et adoption de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de «IMMOBILVEST S.A.» en «Immobilvest S.p.A.» et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«La società ha per oggetto l'assunzione, l'amministrazione ed il possesso di partecipazioni in società e/o enti, italiani ed esteri, quale che sia il loro oggetto sociale.

L'attività non potrà essere svolta nei confronti del pubblico e dovrà essere riservata alla partecipazione in società collegate e/o controllate, o sottoposte al controllo di queste ultime o ad esse collegate, esclusi gli enti creditizi e finanziari.

La società potrà svolgere l'attività di compravendita, locazione, gestione e valorizzazione di beni immobili, la costruzione di edifici, nonché l'effettuazione di tutte le operazioni immobiliari in genere.

È in ogni caso vietata qualunque forma di attività legata al D.Lvo. n. 58/98 e dal D.Lvo. n. 385/93.

La società potrà concedere finanziamenti fruttiferi ed infruttiferi e garanzie alle società partecipate, nelle forme che saranno deliberate dall'organo amministrativo.

La società potrà altresì prestare servizi di natura tecnica, commerciale ed amministrativa nei confronti delle società partecipate, nonché compiere qualsiasi operazione commerciale, finanziaria, mobiliare ed immobiliare che sia ritenuta utile al conseguimento dell'oggetto sociale.»

3. Approbation d'une situation comptable intérimaire au 11 juillet 2012.

4. Démissions et décharges.

5. Nominations statutaires.

6. Délégation de pouvoirs.

7. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

8. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à Brescia, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement à Brescia,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «IMMOBILVEST S.A.» en «Immobilvest S.p.A.»,

- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050,

- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«La società ha per oggetto l'assunzione, l'amministrazione ed il possesso di partecipazioni in società e/o enti, italiani ed esteri, quale che sia il loro oggetto sociale.

L'attività non potrà essere svolta nei confronti del pubblico e dovrà essere riservata alla partecipazione in società collegate e/o controllate, o sottoposte al controllo di queste ultime o ad esse collegate, esclusi gli enti creditizi e finanziari.

La società potrà svolgere l'attività di compravendita, locazione, gestione e valorizzazione di beni immobili, la costruzione di edifici, nonché l'effettuazione di tutte le operazioni immobiliari in genere.

È in ogni caso vietata qualunque forma di attività legata al D.Lvo. n. 58/98 e dal D.Lvo. n. 385/93.

La società potrà concedere finanziamenti fruttiferi ed infruttiferi e garanzie alle società partecipate, nelle forme che saranno deliberate dall'organo amministrativo.

La società potrà altresì prestare servizi di natura tecnica, commerciale ed amministrativa nei confronti delle società partecipate, nonché compiere qualsiasi operazione commerciale, finanziaria, mobiliare ed immobiliare che sia ritenuta utile al conseguimento dell'oggetto sociale.».

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies en Italie.

Troisième résolution

Après la présentation des comptes intérimaire de la société clos au 10 juillet 2012, l'assemblée les a approuvés. Ces comptes, tels qu'approuvés par l'assemblée, sont joints en annexe.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat. Les administrateurs et le commissaire restent en fonction jusqu'à l'inscription du transfert de siège au registre de commerce italien.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, trois administrateurs pour un mandat de durée indéterminée, savoir:

- Dott. Paolo Zani - Presidente del Consiglio di Amministrazione - né à Brescia (Italie) le 11 août 1945, demeurant à Cellatica (BS), Via Fantasina n. 8, codice fiscale ZNA PLA 45M11 B157I;

- Geom. Paolo Papetti - Amministratore - né à Brescia (Italie) le 13 février 1956, demeurant au Via Val di Fassa n. 34, codice fiscale PPT PLA 56B13 B157X;

- Rag.ra Monica De Bernardo - Amministratore - née à Campobasso (CB) (Italie) le 22 août 1969, demeurant à Brescia, Via A. Frigerio n. 5, codice fiscale DBR MNC 69M62 B519J.

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne et les statuts en langue italienne, de nommer, un Collège des Commissaires - en langue italienne «Collegio Sindacale» - composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié la révision légale des comptes de la société,

et fixe la rémunération annuelle brute revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, comme suit:

- au Président du Collège: EUR 4.000.-

- aux autres membres titulaires: EUR 3.000.-

Les personnes suivantes sont nommées membres du Collège des Commissaires:

Membres titulaires:

- Dott. Paolo Zani - Presidente del Collegio Sindacale - né à Brescia (Italie) le 15 mars 1947, demeurant au Via Maiera n. 31, codice fiscale ZNA PLA 47C15 B157K;

- Dott. Giorgio Fogazzi - Sindaco effettivo - né à San Zeno Naviglio (BS) (Italie) le 23 janvier 1937, demeurant à Brescia, Via Gobetti n. 12, codice fiscale FGZ GRG 37A23 I412F;

- Dott. Marcello Boglioni - Sindaco effettivo - né à Brescia (Italie) le 2 septembre 1946, demeurant au Via Baitelli n. 36, codice fiscale BGL MCL 46P02 B157G.

Membres suppléants:

- Dott. Carlo Redona, né à Brescia (Italie) le 3 avril 1961, demeurant au Via Ottorino Villa n. 4, codice fiscale RDN CRL 61D03 B157B;

- Dott. Paolo Tabladini, né à Brescia (Italie) le 12 octobre 1964, demeurant au Via Martinengo Cesaresco n. 24, codice fiscale TBL PLA 64R12 B157Q.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution aux nouveaux administrateurs,

agissant chacun sous sa signature individuelle, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce de Brescia (Italie).

Septième résolution

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Nicola NARDARI, résident à L-1740 Luxembourg, 90, rue de Hollerich,

afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre de Commerce de Brescia (Italie).

L'assemblée décide de soumettre les résolutions 5 à 7 prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce de Brescia (Italie) jusqu'au 30 novembre 2012.

Déclaration Pro Fisco:

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de deux mille euros (2.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Fogazzi, N. Nardarim, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2012. LAC/2012/33073. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

Suivent en annexe les statuts

STATUTO

Art. 1. Denominazione. È costituita una società per azioni denominata:
Immobilvest S.P.A.

Art. 2. Sede. La società ha sede nel Comune di Brescia.

Il trasferimento dell'indirizzo nell'ambito del Comune della sede legale non costituisce modifica dell'atto costitutivo e potrà essere deliberata dall'Organo Amministrativo, con l'obbligo della pubblicità di cui all'art. 111-ter delle disposizioni di attuazione del Codice Civile.

L'Organo Amministrativo può istituire e sopprimere altrove filiali, succursali, uffici, agenzie e rappresentanze, in Italia ed all'Estero. L'istituzione e la soppressione di sedi secondarie è riservata alla competenza dell'assemblea straordinaria.

Art. 3. Oggetto. La società ha per oggetto l'assunzione, l'amministrazione ed il possesso di partecipazioni in società e/ o enti, italiani ed esteri, quale che sia il loro oggetto sociale.

L'attività non potrà essere svolta nei confronti del pubblico e dovrà essere riservata alla partecipazione in società collegate e/o controllate, o sottoposte al controllo di queste ultime o ad esse collegate, esclusi gli enti creditizi e finanziari.

La società potrà svolgere l'attività di compravendita, locazione, gestione e valorizzazione di beni immobili, la costruzione di edifici, nonché l'effettuazione di tutte le operazioni immobiliari in genere.

È in ogni caso vietata qualunque forma di attività legata al D.Lvo. n. 58/98 e dal D.Lvo. n. 385/93.

La società potrà concedere finanziamenti fruttiferi ed infruttiferi e garanzie alle società partecipate, nelle forme che saranno deliberate dall'organo amministrativo.

La società potrà altresì prestare servizi di natura tecnica, commerciale ed amministrativa nei confronti delle società partecipate, nonché compiere qualsiasi operazione commerciale, finanziaria, mobiliare ed immobiliare che sia ritenuta utile al conseguimento dell'oggetto sociale.

Art. 4. Domiciliazione. Il domicilio dei soci, per quel che concerne i loro rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci. È onere del socio comunicare alla società il cambiamento del proprio domicilio.

Art. 5. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata.

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale è di Euro 260.000,00 (duecentosessantamila/00) e può essere aumentato osservate le disposizioni di legge al riguardo, anche con emissione di azioni aventi diritti diversi da quelli delle azioni già emesse.

Il capitale sociale può inoltre essere aumentato mediante emissione di obbligazioni convertibili.

Art. 7. Titoli azionari. Il capitale sociale è diviso in azioni da nominali euro 1 (uno) cadauna.

Le azioni sono rappresentate da titoli azionari, hanno uguale valore e conferiscono ai loro possessori uguali diritti.

Ogni azione dà diritto ad un voto. Il caso di comproprietà è regolato dall'art.2347 Codice Civile.

Art. 8. Strumenti Finanziari Diversi Dalle Azioni. La società, con delibera dell'assemblea straordinaria, può emettere strumenti finanziari ai sensi dell'art.2346, comma 6, del codice civile.

La delibera di emissione stabilisce, con riferimento all'apporto di ciascun sottoscrittore, quanti strumenti finanziari verranno emessi a fronte dell'apporto. Detti strumenti finanziari non sono rappresentati da titoli di credito, salva la possibilità di documentare la titolarità e la legittimazione tramite certificati emessi a cura dell'organo amministrativo, non destinati alla circolazione, contenenti l'indicazione dell'operazione cui si riferiscono con le sue condizioni essenziali e dei diritti attribuiti a chi ha effettuato l'apporto (escluso, comunque, il voto nell'assemblea generale degli azionisti).

Ai portatori degli strumenti finanziari di cui al presente articolo spettano tutti i diritti spettanti agli azionisti, tranne il diritto di voto nelle assemblee ed il diritto di opzione ex art.2441 Codice Civile. Ai fini dell'esercizio dei diritti spettanti, ciascuno strumento finanziario è equiparato ad una azione, salvo le precisazioni di cui sopra.

Il possessore degli strumenti finanziari che risulti inadempiente all'obbligo di effettuare l'apporto promesso, previa costituzione in mora, è sospeso dall'esercizio dei diritti spettantigli, salvo il risarcimento del danno e la riversione alla società del profitto da lui conseguito, se maggiore. Nei casi più gravi, egli può inoltre essere dichiarato decaduto con deliberazione dell'organo amministrativo ed, in tal caso, gli strumenti finanziari si estinguono, impregiudicata ogni altra reciproca azione delle parti.

L'emissione di strumenti finanziari è consentita per somma complessivamente non eccedente il capitale sociale, la riserva legale e le riserve disponibili risultanti dall'ultimo bilancio approvato.

Gli strumenti finanziari di cui al presente articolo non sono trasferibili senza il consenso dell'Organo Amministrativo.

Art. 9. Operazioni sul capitale, finanziamenti e prestiti Obbligazionari. Per le deliberazioni di aumento e riduzione del capitale sociale si applicano gli articoli 2438 e seguenti del Codice Civile.

La deliberazione di aumento di capitale a pagamento può prevedere che i conferimenti abbiano ad oggetto beni in natura o crediti, con l'osservanza dell'art.2440 Codice Civile.

La società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta del risparmio tra il pubblico.

La società può emettere prestiti obbligazionari convertibili e non convertibili, con l'osservanza delle disposizioni di legge in materia.

Art. 10. Clausola di Prelazione. Le azioni ed i diritti di opzione sono liberamente trasferibili per atto tra vivi, con l'osservanza della seguente disciplina.

Nell'ambito della nozione di trasferimento per atto tra vivi si intendono compresi tutti i negozi a titolo oneroso ed a titolo gratuito.

Il socio che intenda alienare o comunque trasferire in tutto o in parte le proprie azioni od i propri diritti di opzione, dovrà darne comunicazione a tutti i soci, risultanti dal libro soci, mediante lettera raccomandata inviata al domicilio di ciascuno di essi risultante dallo stesso libro; la comunicazione deve contenere l'indicazione del soggetto a cui favore si intende effettuare il trasferimento, con le relative generalità, il titolo del trasferimento e le sue condizioni, fra le quali, in particolare, il corrispettivo, se previsto, e le modalità di pagamento. Gli altri soci hanno diritto di prelazione per l'acquisto delle azioni o dei diritti di opzione cui la suddetta comunicazione si riferisce. Detto diritto può essere esercitato mediante dichiarazione da far pervenire al socio che intende trasferire la propria partecipazione con lettera raccomandata con avviso di ricevimento entro novanta giorni dalla data di spedizione della offerta di prelazione.

In tutti i casi in cui la natura del negozio di trasferimento non preveda un corrispettivo, ovvero quando il corrispettivo sia diverso dal denaro, i soci che esercitano il diritto di prelazione acquisteranno la partecipazione con il pagamento all'offerente della somma determinata di comune accordo o, in mancanza di accordo, dal Collegio Arbitrale di cui infra. Parimenti, nel caso in cui il corrispettivo del trasferimento risultante dall'offerta di prelazione sia costituito da una somma in denaro e detto prezzo sia ritenuto eccessivo da uno qualsiasi dei soci che abbiano dichiarato, con le suddette modalità, di voler esercitare il diritto di prelazione, il prezzo sarà determinato di comune accordo o, in mancanza di accordo, dal Collegio Arbitrale di cui infra.

Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, la partecipazione offerta spetterà ai soci interessati in proporzione alla partecipazione da ciascuno di essi posseduta. Se qualcuno degli aventi diritto alla prelazione non possa o non voglia esercitarla, il diritto a lui spettante si accresce automaticamente e proporzionalmente a favore di quei soci che, viceversa, intendono valersene e che non vi abbiano espressamente e preventivamente rinunciato all'atto dell'esercizio della prelazione loro spettante.

Qualora nella comunicazione sia indicato come acquirente un soggetto già socio, anche ad esso è riconosciuto il diritto di esercitare la prelazione in concorso con gli altri soci.

La comunicazione dell'intenzione di trasferire le azioni formulata con le modalità indicate equivale a proposta contrattuale ai sensi dell'art.1326 codice civile. Pertanto il contratto si intenderà concluso nel momento in cui chi ha effettuato la comunicazione viene a conoscenza dell'accettazione dell'altra parte. Da tale il momento il socio cedente è obbligato a

concordare con il cessionario la ripetizione del negozio in forma idonea all'iscrizione nel libro soci, con contestuale pagamento del prezzo.

Il diritto di prelazione spetta ai soci anche quando si intenda trasferire la nuda proprietà delle azioni. Il diritto di prelazione non spetta per il caso di costituzione di pegno od usufrutto.

Se nessun socio esercita la prelazione con le modalità indicate, le azioni sono liberamente trasferibili a condizione che:

- il trasferimento si perfezioni entro due mesi dalla scadenza del termine previsto per l'esercizio del diritto di prelazione;
- il corrispettivo del trasferimento, se previsto, non sia inferiore a quello specificato nella comunicazione dell'intenzione di alienare o trasferire la propria partecipazione;
- il soggetto a cui favore è stato effettuato il trasferimento sia quello indicato nella predetta comunicazione.

Il mancato rispetto di tali condizioni o di anche una sola di esse, rende necessaria la ripetizione della procedura di prelazione.

Nell'ipotesi in cui il trasferimento venga effettuato senza l'osservanza di quanto stabilito dal presente articolo, il cessionario non avrà diritto di essere iscritto nel libro dei soci, non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi e non potrà alienare la partecipazione con effetto verso la società.

L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione, da parte della stessa (previa esibizione del mandato fiduciario) agli effettivi proprietari non è soggetta a quanto disposto dal presente articolo.

Il trasferimento mortis causa è regolato dalle disposizioni di legge.

Art. 11. Recesso. I soci hanno diritto di recedere dalla società, per tutte o parte delle loro azioni, qualora non abbiano concorso all'approvazione delle deliberazioni indicate dal primo e dal secondo comma dell'art.2437 Codice Civile ed in ogni altro caso previsto dalle disposizioni legislative vigenti.

Il diritto di recesso deve essere esercitato con le modalità previste dall'art.2437-bis Codice Civile.

Il recesso si intende esercitato nel giorno in cui la relativa comunicazione è pervenuta alla società.

Il socio ha diritto alla liquidazione delle azioni per le quali esercita il recesso. Per la determinazione del valore di rimborso, i termini e le modalità relativi, si applicano le disposizioni di legge.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se la società revoca entro novanta giorni la delibera che lo legittima ovvero se nel predetto termine è deliberato lo scioglimento della società.

Art. 12. Assemblea. L'assemblea è ordinaria e straordinaria, ai sensi di legge.

L'assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta l'anno, per l'approvazione del bilancio, entro il termine di centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio, salva la facoltà di un maggior termine (centottanta giorni) nei limiti ed alle condizioni indicate nell'art. 2364, 2° comma, Codice Civile.

L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché in Italia.

Le convocazioni delle assemblee saranno fatte dall'Organo Amministrativo, nei modi di legge.

In deroga all'art.2366, secondo comma, Codice Civile, qualora sussistano le condizioni indicate al terzo comma del medesimo art.2366 Codice Civile, l'assemblea potrà essere convocata dall'organo amministrativo con avviso comunicato ai soci mediante lettera raccomandata A.R. (ovvero con qualsiasi altro mezzo che consenta la prova dell'avvenuto ricevimento) almeno otto giorni prima dell'assemblea.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, l'ora, il luogo dell'adunanza (nonchè, eventualmente, i luoghi collegati per via telematica) e l'elenco delle materie da trattare.

Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data per la seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza di prima convocazione l'assemblea non risulti regolarmente costituita.

In mancanza delle formalità suddette, saranno tuttavia valide le assemblee, quando sia presente o rappresentato l'intero capitale sociale e partecipi all'assemblea la maggioranza dei componenti dell'organo amministrativo e dei componenti dell'organo di controllo. Tuttavia, in tale ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

I soci devono esibire i propri titoli (o certificati) al fine di dimostrare la legittimazione a partecipare ed a votare in assemblea.

Art. 13. Assemblea Ordinaria - Determinazione dei Quorum. L'assemblea ordinaria in prima convocazione è regolarmente costituita con l'intervento di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.

L'assemblea ordinaria in seconda convocazione è regolarmente costituita qualunque sia la parte di capitale sociale rappresentata.

L'assemblea ordinaria, sia in prima che in seconda convocazione, delibera con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

Art. 14. Assemblea straordinaria - Determinazione dei quorum. Salvo diversa disposizione inderogabile di legge:

l'assemblea straordinaria in prima convocazione è regolarmente costituita e delibera con il voto favorevole di più della metà del capitale sociale;

in seconda convocazione l'assemblea straordinaria è validamente costituita con l'intervento di tanti soci che rappresentino oltre un terzo del capitale sociale e delibera con il voto favorevole di almeno i due terzi del capitale rappresentato in assemblea.

Tuttavia, anche in seconda convocazione, è necessario il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più di un terzo del capitale sociale per le delibere previste dall'art.2369, comma 5, Codice Civile.

Art. 15. Norme Per il computo del quorum. La mancanza del quorum costitutivo rende impossibile lo svolgersi dell'assemblea.

Qualora il quorum costitutivo venga meno dopo la valida costituzione dell'assemblea, il Presidente dovrà dichiarare sciolta l'assemblea. Le deliberazioni approvate sino al venire meno del quorum costitutivo restano valide ed acquistano efficacia ai sensi di legge. Per la trattazione degli altri argomenti all'ordine del giorno occorre convocare una nuova assemblea.

Art. 16. Rappresentanza del Socio in Assemblea. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea potrà farsi rappresentare da altra persona, anche non socio, per delega scritta, contenente il nome del rappresentante e che dovrà essere conservata dalla società.

La delega può essere rilasciata anche per più assemblee, non può essere rilasciata col nome del delegato in bianco ed è sempre revocabile, nonostante ogni patto contrario. Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sia espressamente indicato nella delega.

La rappresentanza non può essere conferita né ai membri degli organi amministrativi o di controllo od ai dipendenti della società, né alle società da essa controllate od ai membri degli organi amministrativi o di controllo od ai dipendenti di queste.

La stessa persona non può rappresentare più di venti soci.

Art. 17. Svolgimento Dell'assemblea e Verbalizzazione. L'assemblea sarà presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o dall'Amministratore Unico o, in mancanza, da persona designata dall'assemblea.

L'assemblea nominerà altresì un segretario anche non socio e sceglierà, se lo crede necessario, due scrutatori fra i soci. Non occorre la nomina del segretario ove il verbale sia redatto da notaio.

Spetta al Presidente dell'assemblea verificare la regolarità della costituzione dell'assemblea, accertare l'identità degli intervenuti e la loro legittimazione, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati delle votazioni. Degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

Il verbale dell'assemblea deve essere sottoscritto dal Presidente e dal segretario o dal notaio.

Il verbale dell'assemblea deve contenere le indicazioni prescritte dall'art. 2375, comma 1, Codice Civile e, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trascritto, senza indugio, nel libro delle deliberazioni delle assemblee.

Sono valide le adunanze dell'assemblea in teleconferenza, alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nel verbale:

- che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il segretario della riunione;
- che sia consentito al Presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di intervenire in tempo reale durante la trattazione degli argomenti esaminati, nonché di ricevere, visionare e trasmettere documenti e di partecipare alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- che siano indicati nell'avviso di convocazione, salvo che si tratti di assemblea tenuta ai sensi del penultimo comma dell'art.12 del presente statuto (assemblea totalitaria), i luoghi audio-video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire.

Sussistendo queste condizioni, la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il Presidente ed il Segretario.

Il voto segreto o per corrispondenza non sono ammessi.

Art. 18. Assemblee Speciali. Se esistono più categorie di azioni o strumenti finanziari muniti del diritto di voto, ciascun titolare ha diritto di partecipare nella assemblea speciale di appartenenza.

Le disposizioni dettate dal presente statuto in materia di assemblea e di soci, con riferimento al procedimento assembleare, si applicano anche alle assemblee speciali ed alle assemblee degli obbligazionisti e dei titolari di strumenti finanziari muniti del diritto di voto.

Art. 19. Amministrazione. La società può essere amministrata, alternativamente, da un Consiglio di Amministrazione, composto da due a cinque membri, o da un Amministratore Unico, secondo come stabilito dall'assemblea all'atto della nomina.

Gli amministratori possono essere anche non soci.

Gli amministratori restano in carica per il periodo stabilito alla loro nomina e comunque non oltre tre esercizi e sono rieleggibili.

Essi scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica.

Gli amministratori possono essere revocati dall'assemblea in qualunque tempo, salvo il diritto degli amministratori revocati al risarcimento danni, se la revoca dell'amministratore nominato a tempo determinato avviene senza giusta causa.

L'amministratore che rinuncia all'ufficio deve darne comunicazione scritta al Consiglio di Amministrazione ed al Presidente del Collegio Sindacale. La rinuncia ha effetto immediato.

Qualora la società sia amministrata da un Consiglio di Amministrazione, nel caso in cui, per dimissioni o per altra causa, venga a mancare un solo membro dell'organo amministrativo, si intenderà decaduto l'intero Consiglio.

Se vengono a cessare l'Amministratore Unico o tutti gli amministratori (anche ai sensi del precedente periodo), l'assemblea per la nomina del nuovo organo amministrativo deve essere convocata d'urgenza dal Collegio Sindacale, il quale può compiere nel frattempo gli atti di ordinaria amministrazione, a norma dell'art.2386, ultimo comma, Codice Civile.

Art. 20. Consiglio di Amministrazione. Il Consiglio di amministrazione designerà tra i suoi membri un Presidente, qualora non vi abbia provveduto l'assemblea al momento della nomina.

Il Consiglio può nominare uno o più Consiglieri Delegati ovvero un Comitato esecutivo, determinando il contenuto, i limiti e le eventuali modalità di esercizio della delega, nel rispetto di quanto previsto dall'art.2381 Codice Civile.

Nel caso in cui il Consiglio di Amministrazione sia composto di due membri, di cui uno Consigliere delegato, in caso di disaccordo sulla revoca della delega, decadono dalla carica entrambi gli amministratori.

Il Consiglio si raduna anche in luogo diverso dalla sede sociale, purché in Italia, tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta allo stesso da parte di almeno due consiglieri o da uno o più membri del Collegio Sindacale. La convocazione deve avvenire mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, telegramma, telefax o posta elettronica, al recapito fornito precedentemente dall'interessato ed annotato nel libro delle decisioni degli amministratori, da inviarsi almeno cinque giorni prima dell'adunanza ed, in caso di urgenza, con telegramma da spedire almeno due giorni prima a ciascun membro del Consiglio di Amministrazione e del Collegio Sindacale. Gli avvisi di convocazione dovranno essere firmati dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o dal Consigliere Delegato.

Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione occorre la presenza della maggioranza dei suoi membri in carica. Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei presenti.

Il voto non può, in alcun caso, essere dato per rappresentanza.

Sono valide le adunanze del Consiglio di Amministrazione in teleconferenza, a condizione che ciascuno dei partecipanti possa essere identificato da tutti gli altri e sia in grado di intervenire in tempo reale durante la trattazione degli argomenti esaminati, nonché di ricevere, visionare e trasmettere documenti e di partecipare alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno. Sussistendo queste condizioni, la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il Presidente ed il Segretario.

Le delibere del Consiglio di Amministrazione devono constare da verbale redatto dal Presidente e dal segretario, che dovrà essere trascritto, senza indugio, nel libro delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione.

Art. 21. Poteri dell'organo Amministrativo. La gestione dell'impresa spetta esclusivamente agli amministratori, i quali compiono le operazioni necessarie per l'attuazione dell'oggetto sociale.

Pertanto, l'organo amministrativo ha tutti i poteri per l'amministrazione della società.

Il Consiglio di amministrazione, o l'Amministratore Unico, può nominare Direttori Generali, Direttori, Procuratori speciali e "ad negotia", per determinati atti o categorie di atti, nell'ambito dei poteri loro attribuiti.

Art. 22. Rappresentanza. L'Amministratore Unico ha la rappresentanza generale della società.

In caso di nomina del Consiglio di Amministrazione, la rappresentanza generale della società spetta al Presidente del Consiglio di Amministrazione ed altresì ai Consiglieri muniti di delega.

Art. 23. Compensi degli Amministratori. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio.

Gli eventuali compensi spettanti agli amministratori sono determinati dall'assemblea, anche in relazione ai particolari poteri attribuiti.

Con deliberazione dell'assemblea può, inoltre, essere accantonata a favore degli amministratori, nelle forme repute idonee, un'indennità per la risoluzione del rapporto, da liquidarsi all'estinzione del mandato. A tal fine, la società è autorizzata a costituire specifico fondo di accantonamento o corrispondente polizza assicurativa.

Art. 24. Collegio Sindacale. Il Collegio Sindacale è composto da tre sindaci effettivi e due supplenti, che durano in carica per tre esercizi e scadono alla data dell'assemblea di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica.

Essi devono possedere i requisiti previsti dall'art.2397 codice civile.

L'assemblea designa il Presidente del Collegio Sindacale e l'emolumento dei sindaci in conformità alla normativa vigente.

Salvo diversa deliberazione dell'assemblea, il Collegio Sindacale esercita anche la revisione legale dei conti, in conformità all'art.2409-bis Codice Civile.

Art. 25. Bilancio ed Utili. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

L'organo amministrativo procede alla formazione del bilancio sociale ai sensi degli art.2423 e seguenti del Codice Civile.

Gli utili netti, dopo prelevata una somma non inferiore al 5% (cinque per cento) per la riserva legale, sino al raggiungimento del limite previsto per legge, verranno distribuiti proporzionalmente alla partecipazione azionaria da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dell'assemblea dei soci.

I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili andranno prescritti a favore della società.

Art. 26. Scioglimento e liquidazione. La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

In tutte le ipotesi di scioglimento l'Organo Amministrativo deve effettuare gli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge.

La nomina, la revoca dei liquidatori e le relative funzioni sono disciplinate dagli articoli 2487 e seguenti del Codice Civile.

Art. 27. Clausola Compromissoria. Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci, ovvero tra i soci e la società, che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero, dovrà essere decisa da un Collegio Arbitrale composto di tre membri, nominati dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti del Tribunale della sede legale, il quale dovrà provvedere alla nomina entro quindici giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente. Nel caso in cui il predetto soggetto non provveda alla nomina nel suddetto termine, la stessa verrà fatta dal Presidente del Tribunale della sede legale.

Il Collegio arbitrale dovrà decidere entro novanta giorni dalla nomina.

Gli arbitri giudicheranno "ex bono et aequo", senza formalità di procedura e con giudizio inappellabile, salvi i casi di cui all'art.36 del Decreto Legislativo 17 gennaio 2003 n.5.

Il Collegio Arbitrale determinerà la ripartizione tra le parti delle spese di arbitrato.

La presente clausola compromissoria ha ad oggetto anche le controversie promosse da amministratori, liquidatori e sindaci della società, ovvero nei loro confronti. Per detti soggetti l'accettazione della carica importa accettazione anche della presente clausola compromissoria.

Art. 28. Rinvio. Per tutto quanto qui non previsto valgono le disposizioni di legge.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090106/446.

(120127236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Ancestry.com Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 157.972.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090555/9.

(120127767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Alce Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alce Investment I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012090547/11.

(120127813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Alce Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alce Investment II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012090548/11.

(120127829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

MDT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 28, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.336.

ETABLISSEMENT PRINCIPAL DE DROIT ETRANGER:

Nom de la Société: SBA S.A.

Forme juridique: Société anonyme

Siège Social: 240 avenue Louise

B-1050 Bruxelles

Numéro d'immatriculation: Belgique 0449.912.724 RPM Bruxelles

Extrait du Conseil d'Administration du 2 mai 2012

Monsieur le Président expose que Monsieur Jan FOGLETS gérant de la succursale MDT Luxembourg a démissionné de ses fonctions.

En conséquence de ce qui précède, et après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jan FOGLETS, il est décidé de nommer en remplacement Monsieur Emmanuel CUEFF, demeurant 6 rue de la Porte du Parc, F-92310 SEVRES.

La succursale est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Monsieur CUEFF est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012091082/21.

(120127612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Aeroscan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.452.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090564/10.

(120127604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012090550/12.

(120128493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE), Société Coopérative.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.566.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes établis au 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFIE réunie à Luxembourg le 16 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Dimitri Argyropoulos

Président

Référence de publication: 2012090556/14.

(120128306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.221.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012090571/10.

(120127608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AB (Holdings) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 140.601.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012090558/12.

(120127761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

ABFS Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 148.686.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090559/9.

(120127789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

ACP-Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 118.347.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090561/9.

(120127697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AEIF LH Sub 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juillet 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012090563/12.

(120128513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AM Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.705.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012090573/12.

(120128398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

SHCO 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.446.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 19 juillet 2012

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 19 juillet 2012, ATC Corporate Services (Luxembourg S.A.), a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société DB Deutschland Property Partners SCA, avec siège social à 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro jB169.740;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012091095/18.

(120127620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Morgan Stanley Grund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 272.001.475,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.444.

Par résolutions signées en date du 23 juillet 2012, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Carl Magnus Larsen, avec adresse au 5A, Hovslagargatan, S-111 48 Stockholm, Suède, de son mandat de gérant avec effet au 4 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2012090923/16.

(120127603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AG2AA Equipements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 119A, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 139.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090567/9.

(120128467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012090575/11.

(120128099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AMP Capital Investors (CLH No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.774.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090576/9.

(120127765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090577/9.

(120128118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090578/9.

(120128151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Argolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 48.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ARGOLIN S.A.
Signature

Référence de publication: 2012090585/12.

(120128307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.894.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090579/9.

(120127759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Antilopea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 12, Z.A.R.E. Ilo Est.
R.C.S. Luxembourg B 163.719.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090581/9.

(120127640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Arco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 116.822.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012090583/11.

(120128029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Arrows Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012090586/10.

(120128138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Atelier d'Architecture Dariusz Pawlowski S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6982 Oberanven, 17, Wakelter.
R.C.S. Luxembourg B 72.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012090591/10.

(120128148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Zebra Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.025.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ZIH Corp., a Delaware company incorporated under the laws of the United States, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States, registered with the State of Delaware under number 2336844 (the "Sole Shareholder")

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Zebra Luxco II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169025 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 8 May 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations". The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 768,499,999 (seven hundred sixty-eight million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars), of which USD 2,000.10 (two thousand United States Dollars and ten Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares in Zebra Jersey Holdings II Limited;

3. Subscription and payment by ZIH Corp. of the 1 (one) new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribu-

tion”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 768,499,999 (seven hundred sixty-eight million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which USD 2,000.10 (two thousand United States Dollars and ten Cents) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Share. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Share and the payment of the Share Premium, is composed of 2 (two) ordinary shares in Zebra Jersey Holdings II Limited, a limited company organized and existing under the laws of Jersey, having its registered office in Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, and registered under number 110803, representing 100% of its total issued shares.

Valuation

The Contribution is valued at USD 768,500,000 (seven hundred sixty-eight million five hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 June 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Todd Naughton, residing professionally at 475 Half Day Road, Suite 500 Lincolnshire, Illinois 60069, United States, manager of category A;
- b) Stephen Michael Piercey, residing professionally at Dukes Meadow, Millboard Road Bourne End, Buckinghamshire SL85XF, United Kingdom, manager of category A;
- c) Mark Vrijhoef, residing professionally at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B; and
- d) Pierre Claudel, residing professionally at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- ZIH Corp.: 20,001 (twenty thousand one) shares.

The notary acts that the 20,001 (twenty thousand one) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars), represented by 20,001 (twenty thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de juin

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ZIH Corp., une société du Delaware, constituée selon les lois des Etats-Unis, ayant son siège social sis à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis et enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 2336844 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Zebra Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.025 (la "Société"), constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 8 Mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 768.499.999 USD (sept cent soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf Dollars Américains) dont un montant de 2.000,10 USD (deux mille Dollars Américains et dix Cents) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature consistant en des parts sociales de Zebra Jersey Holdings II Limited;

3. Souscription et paiement par ZIH Corp. de 1 (une) nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la "Nouvelle Part Sociale"), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que définis ci-après (l'"Apport") moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 768.499.999 USD (sept cent soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf Dollars Américains) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission ") dont un montant de 2.000,10 USD (deux mille Dollars Américains et dix Cents) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de 2 (deux) parts sociales ordinaires détenues dans Zebra Jersey Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis à Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey, JE4 9WG et immatriculée sous le numéro 110803, représentant 100% du total de ses parts émises.

Evaluation

L'Apport s'élève à 768.500.000 USD (sept cent soixante-huit millions cinq cent mille Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 20 juin 2012, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Todd Naughton, résidant professionnellement au 475 Half Day Road, Suite 500 Lincolnshire, Illinois 60069, Etat-Unis, gérant de catégorie A;
- b) Stephen Michael Piercey, résidant professionnellement au Dukes Meadow, Millboard Road Bourne End, Buckinghamshire SL85XF, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;
- c) Mark Vrijhoef, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- d) Pierre Claudel, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:
- ZIH Corp.: 20.001 (vingt mille une) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 20.001 (vingt mille une) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à USD 20.001 (vingt mille un Dollars Américains) représenté par 20.001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.”

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2012. Relation: EAC/2012/8188. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012090520/225.

(120127048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012090588/13.

(120127777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AR2 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 11, rue de la Station.

R.C.S. Luxembourg B 153.224.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090589/9.

(120128036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Ascott Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 82.650.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 30 juin 2012

L'actionnaire unique de Ascott Luxembourg S.A., prend acte de la démission de Luc Tecqmenne en qualité d'administrateur et décide de mettre fin au mandat d'administrateur de Paul Berger avec effet immédiat.

Xavier Duquenne avec adresse professionnelle au 59, rue de Grady B-4043 Embourg devient administrateur unique de la société ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature et ce pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 juin 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012090590/14.

(120127627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Aubépinés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 24.650.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090592/10.

(120128384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Auto-Ecole Dan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier Becker.

R.C.S. Luxembourg B 74.679.

Les comptes annuels clôturés au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012090593/11.

(120128455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

AVC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 97.236.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012090595/10.

(120127858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Bain Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090597/10.

(120128225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Belluna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLUNA S.A., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012090609/11.

(120128261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Belvedere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2012090599/10.

(120128162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Big Fish Games Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.052.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090600/9.

(120127799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090601/9.

(120128117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Babar, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 11.855.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012090607/10.

(120128345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

BO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012090614/11.

(120127833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Biosystem, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.867.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012090612/10.

(120128212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Biosystem, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.867.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jama L - H.

Référence de publication: 2012090613/10.

(120128218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Bolton-Emerson-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.153.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012090616/11.

(120128203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Bridel Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 111.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012090617/11.

(120128320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Broadtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090620/9.

(120128060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Caves Krier Frères, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée St. Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 73.541.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012090630/12.

(120127730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

C.Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012090621/11.

(120127786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

C&M Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 6, Montée Pilate.

R.C.S. Luxembourg B 141.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090622/9.

(120127788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Caesar Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Caesar Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012090623/11.

(120127766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Laurada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 15, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 110.048.

Résolution du conseil d'administration de la société anonyme LAURADA s.a.

Le conseil d'administration de la société LAURADA s.a., établie et ayant son siège social établie à L- 1469 Luxembourg, 74 rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110 048, prend la résolution suivante:

Résolution unique:

Le siège social de la société anonyme LAURADA s.a est transféré à L-1730 Luxembourg-Bonnevoie, 15, rue de l'Hippodrome avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19/07/2012.

Pour le conseil d'administration

Manuel DE CARVALHO MACEDO

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012091234/18.

(120127561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.
